

Image not found or type unknown



Fraco-marocain cherchant a divorcer

Par **sharif**, le **13/01/2014** à **21:12**

bonjour. je suis franco-marocain, retraite, mon épouse marocaine. mariés en 1995, nous vivons en FRANCE. nous avons un enfant de 8 ans recueilli, dont le tribunal m'a accordé la délégation parentale. aujourd'hui j'ai décidé de demander le divorce, ou faut-il divorcer au Maroc ou en France..... Est-ce que je peux savoir à peu près combien ça coûtera?..cordialement